COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011 **n° 28**

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : **Subvention exceptionnelle à la Maison Pour Tous – Organisation d'un carnaval**

Mesdames, Messieurs,

La Maison Pour Tous – Centre socioculturel du quartier de Châteauneuf - en partenariat avec l'association « Les Fous Volants » a proposé le 26 mars 2011 l'organisation d'un Carnaval sur toute la ville.

Pour sa 4ème édition, le Carnaval a pris une ampleur plus importante puisqu'il s'est déroulé en dehors du quartier de Châteauneuf, sur l'ensemble de la ville et a mobilisé de nombreux habitants et partenaires. A noter que deux écoles ont participé et que les enfants de l'Accueil de Loisirs Municipal ont réalisé les géants.

Pendant le défilé, c'est près d'un millier de personnes qui a déambulé dans les rues de la ville.

Cet événement répond aux objectifs partagés de la commune et du centre socioculturel d'impliquer les habitants dans l'organisation de manifestations et de favoriser l'échange et la rencontre autour d'un événement festif de qualité.

La Maison Pour Tous souhaite pérenniser et élargir à d'autres partenaires la participation au Carnaval.

* * * * *

CONSIDERANT la volonté conjointe de la ville de Châtellerault et de la Maison Pour Tous de proposer un événement culturel de qualité,

CONSIDERANT la mobilisation des partenaires et le rayonnement à l'échelle de la ville de ce projet,

CONSIDERANT le millier de personnes ayant participé à l'événement,

CONSIDERANT la volonté conjointe de la ville de Châtellerault et de la Maison Pour Tous de proposer un événement festif de qualité associant en amont et le jour de la manifestation, des habitants, des associaitions, des écoles et des structures municipales.

Le conseil municipal ayant délibéré décide d'assurer le soutien financier au Carnaval mis en place par la Maison Pour Tous à hauteur de 2 000 €, soit 5,85% du budget du projet.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 422.3/6574/4550

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N° 3928
Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM